

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-822

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« institué »

le mot :

« créé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.